



**KALIÈS**  
Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

# **RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**



## **LINKCITY NOEUX-LES-MINES et LABOURSE (62)**

<b>Numéro d'affaire : KA18.11.008</b>		
<b>Agence : Nord</b>		
<b>Date</b>	<b>Version</b>	<b>Objet de la version</b>
27 Septembre 2019	1	Dépôt en Préfecture
23 octobre 2020	2	Intégration remarques DREAL

### **SIÈGE SOCIAL**

16, rue Louis Néel - 59260 LEZENNES - Tél. : 03.20.19.17.17 - Fax : 03.20.19.17.41 - www.kalies.com

## PRESENTATION GENERALE

Le présent dossier est effectué en application du chapitre unique du titre VIII du livre Ier et du titre Ier du livre V de chacune des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement.

Il concerne la demande d'autorisation environnementale, déposée par la société LINKCITY pour l'ensemble des activités de son projet qui sera implanté sur les communes de Nœux-les-Mines et Labourse dans le département du Pas-de-Calais (62).

La CABBALR (Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane) a décidé de créer une zone d'activités à dominante logistique sur le territoire des communes de Nœux-les-Mines et de Labourse dénommé Logisterra26 pour assurer la création d'emplois sur son territoire. Un permis d'aménager a été délivré à la CABBALR en décembre 2016. La société LINKCITY a été retenue par la CABBALR pour sa proposition de plateforme logistique pour le lot principal d'environ 22,9 hectares situé sur la partie sud du projet.

Souhaitant anticiper les évolutions d'activité et les futures demandes de client, la société envisage la construction de deux bâtiments distincts pouvant accueillir plusieurs locataires : un premier bâtiment de 36 000 m<sup>2</sup> et un second bâtiment de 60 000 m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit ainsi l'occupation d'une surface de 229 304 m<sup>2</sup>. L'exploitant disposera de :

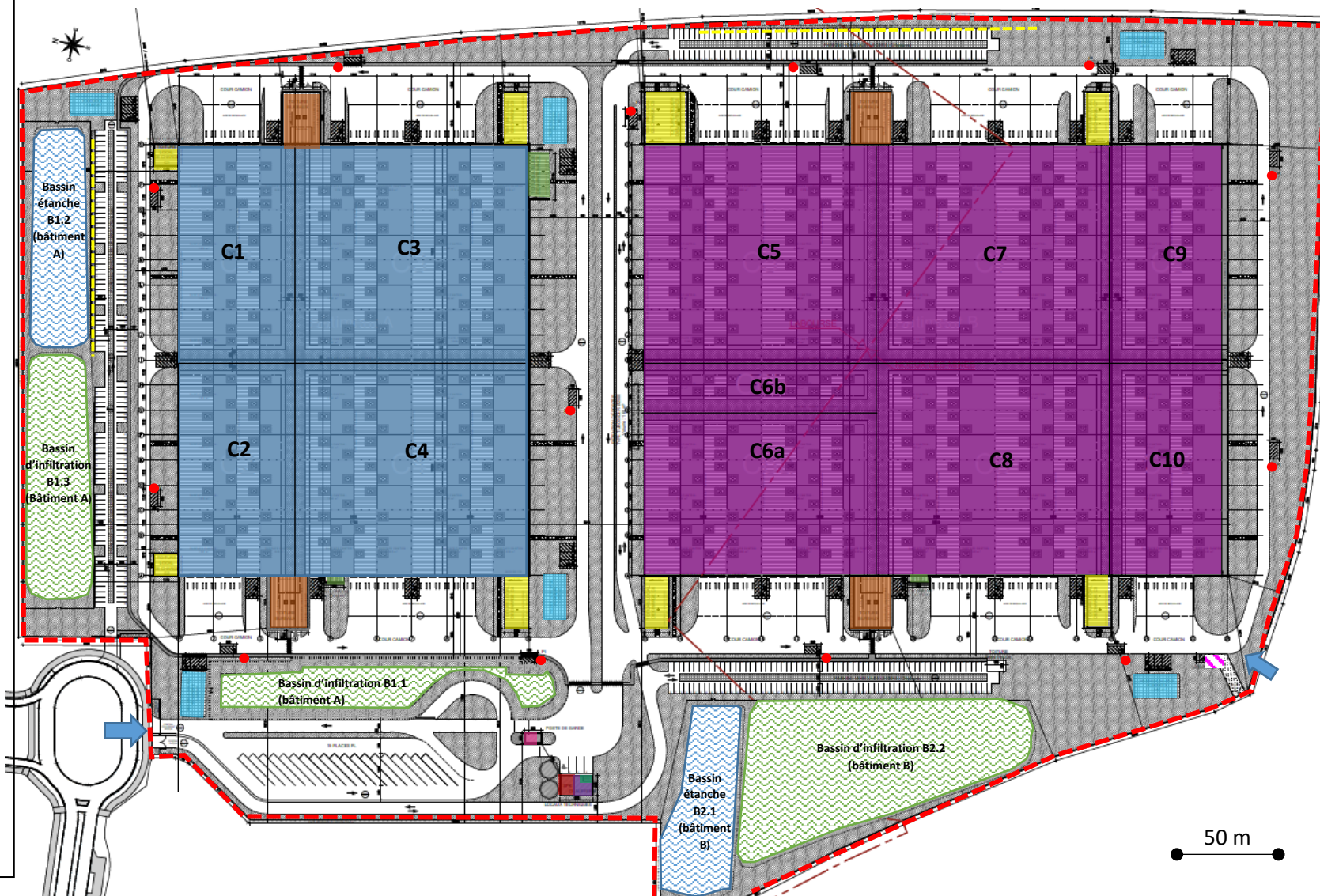
- ↪ Deux entrepôts :
  - ✓ Un premier bâtiment comportant 2 cellules de 12 000 m<sup>2</sup> et 2 cellules de 6 000 m<sup>2</sup> d'une surface de stockage maximale de 36 000 m<sup>2</sup>, dénommé bâtiment A,
  - ✓ Un second bâtiment comportant 4 cellules de 12 000 m<sup>2</sup> et 2 cellules de 6 000 m<sup>2</sup> d'une surface de stockage maximale de 60 000 m<sup>2</sup>, dénommé bâtiment B.
- ↪ 4 cellules de bureaux,
- ↪ des locaux techniques (TGBT, chaufferie...),
- ↪ 8 locaux de charge,
- ↪ 2 locaux de maintenance
- ↪ un poste de garde,
- ↪ 1 cuve de sprinklage associée à un local dédié,
- ↪ 13 poteaux incendie et 6 réserves souples d'incendie d'un volume total de 1 440 m<sup>3</sup>,
- ↪ 2 bassins étanches de 1 170 m<sup>3</sup> pour le foncier 1 (bâtiment A) et 1 050 m<sup>3</sup> pour le foncier 2 (bâtiment B) dédiés au confinement des eaux d'extinction d'incendie et pour le tamponnement des eaux pluviales de voiries (parking poids lourds),
- ↪ 3 bassins d'infiltration pour les eaux pluviales de toitures et de voiries. Le foncier 1 disposera de 2 bassins d'un volume de 1 800 m<sup>3</sup> et 1 040 m<sup>3</sup> et le foncier 2 disposera d'un bassin d'infiltration unique de 3 900 m<sup>3</sup>,

- ↳ 2 tranchées drainantes pour la gestion de 2 zones de parking. Le foncier 1 disposera d'une tranchée drainante de 50 m<sup>3</sup>, alors que le foncier 2 disposera d'une tranchée drainante de 97 m<sup>3</sup>,
- ↳ 4 zones de stationnement pour véhicules légers d'une capacité totale de 412 places,
- ↳ une aire d'attente des poids lourds d'une capacité de 20 places,
- ↳ 96 quais pour poids lourds,
- ↳ une voie engins faisant le tour de l'entrepôt,
- ↳ 1 accès pour véhicules légers et 1 accès pour poids lourds,
- ↳ des voies piétonnes et des espaces verts.

Le plan en page suivante présente les installations du projet.

## Légende installations:

-  Cellules de stockage – Bâtiment A
-  Cellule de stockage – Bâtiment B
-  Stockage extérieur
-  Local de charge
-  TGBT / Transformateur
-  Chauffage
-  Local sprinklage
-  Bureau
-  Poste de garde
-  Atelier de maintenance
-  Réserve incendie
-  Bassin étanche
-  Bassin d'infiltration
-  Tranchée drainante
-  Poteaux incendie
-  Limite de propriété
-  Accès



La plate-forme logistique permettra la mise en œuvre des 4 métiers du logisticien à savoir la réception des marchandises, le stockage et la gestion des stocks, la préparation des commandes et enfin l'expédition.

Les produits stockés pourront être très divers, soumis aux variations saisonnières et à l'évolution dans le temps des marchandises. Différents produits en mélange et notamment des produits combustibles tels que du bois, du papier, des cartons et des plastiques pourront être entreposés. A noter que des produits dangereux sont susceptibles d'être stockés dans des sous-cellules dédiées (produits inflammables et aérosols).

L'entrepôt est susceptible de fonctionner du lundi au samedi, 24h/24 et toute l'année.

Le site emploiera environ 500 personnes au rythme 3x8h.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement, les installations du site sont soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques

- ✓ 1510 Stockage de matières combustibles en entrepôt couvert
- ✓ 1530 Dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues
- ✓ 1532 Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues
- ✓ 2662 Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, etc.)
- ✓ 2663-1 Stockage de pneumatiques et polymères à l'état alvéolaire ou expansé
- ✓ 2663-2 Stockage de pneumatiques et polymères

↳ Enregistrement pour la rubrique

- ✓ 1511 Entrepôt frigorifique

↳ Déclaration au titre des rubriques

- ✓ 2910-A Combustion
- ✓ 2925 Atelier de charge d'accumulateurs
- ✓ 1436 Stockage ou emploi de liquides de point éclair compris entre 60°C et 93°C
- ✓ 1450 Stockage de solides inflammables
- ✓ 4320 Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2
- ✓ 4330 Liquides inflammables de catégorie 1
- ✓ 4331 Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3
- ✓ 4440 Solides comburants catégorie 1, 2 ou 3
- ✓ 4510 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1
- ✓ 4511 Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2
- ✓ 4718 Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 et gaz naturel

- ✓ 4734-2 Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution
- ✓ 4741 Les mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400]
- ✓ 4755 Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants
- ✓ 4801 Houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron, asphalte, brais et matières bitumineuses

# ETUDE D'IMPACT



## INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le site est implanté sur les communes de Noeux-les-mines et de Labourse dans le département du Pas-de-Calais (62).

L'accès au site se fera à la sortie du giratoire au nord-ouest du site.

L'entrepôt sera implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 22,9 ha. Il occupera les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	N° de section	N° de parcelle
Labourse	ZB	52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 61 / 63 / 66 / 70 / 71 / 74 / 75 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 107 / 108 / 138 / 144 / 154 / 164
Nœux-les-Mines	ZA	41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 57 / 60 / 61 / 62 / 63 / 64 / 65 / 66 / 91 / 94 / 97 / 100 / 106 / 108 / 110 / 111 / 113 / 114

Au vu du plan local d'urbanisme des communes de Noeux-les-mines et Labourse, le site est situé respectivement en en zone 1AUE au sein d'un OPA secteur 3. Il s'agit :

- ↳ Zones naturelles et friches industrielles non équipés qu'il convient de protéger en vue d'une urbanisation future,
- ↳ Orientation d'Aménagement de Programmation.

Le site sera compatible avec les documents d'urbanisme des 2 communes..

Le site du projet n'est pas concerné par un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

Le projet est en dehors du zonage du TRI (territoires à risques importants d'inondation) de Béthune-Armentières. La commune de Noeux-les-mines est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) Inondations de la Lawe prescrit mais pas encore approuvé par arrêté préfectoral (site en dehors du zonage réglementaire).

L'environnement immédiat du site est composé :

- ↳ au nord, de parcelles en friches qui sont amenées à accueillir les bâtiments des différentes sociétés qui composeront le projet LOGISTERRA,
- ↳ à l'est, de l'autoroute A26 en contrebas du site, puis de parcelles agricoles,
- ↳ au sud, d'une zone d'accueil des gens du voyage à environ 45 m, puis de parcelles agricoles,
- ↳ à l'ouest, d'une voie ferrée en contrebas du projet, puis de parcelles agricoles, et de différents établissements recevant du public.

Les principaux établissements recevant du public à proximité du site du projet sont les suivants :

- ↻ le parc d'attraction Clowny Parck, à Nœux-les-Mines, à 350 m à l'ouest,
- ↻ la zone industrielle de Noeux-Labourse, à 600 m à l'ouest du site,
- ↻ la zone commerciale de Nœux-les-Mines, à 700 m au sud-ouest,
- ↻ le stade de glisse Loisinord et le parc d'activités Loisinord, à Nœux-les-Mines, à 900 m au sud-ouest,
- ↻ la gare de Nœux-les-Mines, à 1 km à l'ouest,

Dans un rayon de 2 km, se trouve également 6 établissements médico-sociaux, 8 écoles et 3 crèches.

La zone d'étude ne comporte pas par ailleurs d'édifices protégés inscrits ou classés dans un rayon de moins de 500 m.



## FAUNE ET FLORE

Le site n'est pas situé sur une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), une zone NATURA 2000 ou un élément structurant de la Trame Verte et Bleue.

La zone naturelle la plus proche se situe à 1 km au nord du site. Il s'agit de la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 : « Terril n°45 des nouvelles usines de Noeux ». La zone Natura 2000 la plus proche du site est située à 23 km au sud-est du site. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation de la «Pelouses métallicoles de la plaine de Scarpe». Compte tenu de la distance séparant le site des premières zones NATURA 2000, il y a une absence de lien écologique entre les zones NATURA 2000 et le lieu d'implantation du projet. Les activités du site auront donc une incidence limitée voire négligeable sur les zones NATURA 2000.

D'après les éléments de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et ceux du Réseau partenarial des données sur les zones humides, le site de la société LINKCITY ne se trouve pas en zone à dominante humide répertoriée. Ces éléments ont été confirmés par une étude de délimitation des zones humides sur le site.

Concernant la flore, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur la zone d'étude. A noter que 3 espèces exotiques envahissantes ont été détectées sur le site. Les habitats présents sur la zone d'étude ne possèdent que de faibles enjeux floristiques.

D'un point de vue faunistique, sur l'ensemble des habitats, les espèces recensées présentent un intérêt très faible à assez fort. L'avifaune nicheuse des milieux couverts (cultures) et les reptiles présentent un impact résiduel moyen après la mise en place du projet.

Des mesures de réduction et de compensation seront mises en place pour les espèces concernées.





## EAU ET SOLS

### ➔ Caractéristiques de l'installation :

- ↵ Le site sera alimenté en eau potable par le réseau public de distribution,
- ↵ Les utilisations de l'eau sur l'entrepôt seront limitées :
  - ✓ à l'alimentation en eau potable et aux usages sanitaires,
  - ✓ au nettoyage des sols,
  - ✓ aux besoins ponctuels liés à la défense incendie (appoint).
- ↵ La consommation d'eau est estimée à 7 500 m<sup>3</sup>/an.
- ↵ Le réseau de collecte sera de type séparatif :
  - ✓ les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal et traitées par la station d'épuration de Nœux-les-Mines dont l'exutoire est la Lys,
  - ✓ les eaux pluviales de toitures rejoindront directement les bassins d'infiltration,
  - ✓ les eaux pluviales de voiries et aires de livraison PL seront tamponnées dans des bassins étanches qui seront équipés en sortie d'un dégrilleur et d'un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales rejoindront ensuite les bassins d'infiltrations,
  - ✓ les eaux pluviales des parkings VL rejoindront soit un bassin d'infiltration après passage par un lit filtrant, soit une tranchée de drainage après passage par un filtre ADOPTA.

### ➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ↵ Un dispositif de disconnexion est installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau,
- ↵ Les réseaux de collecte seront de type séparatif,
- ↵ Les ouvrages seront dimensionnés sur une pluie d'occurrence vicennale,
- ↵ Toutes les eaux susceptibles d'être polluées par ruissellement seront traitées en sortie du bassin étanche par le dégrilleur puis par le séparateur d'hydrocarbures,
- ↵ En cas d'incendie, le confinement des eaux d'extinction sera réalisé dans les bassins étanches de chaque foncier.

**AIR****➔ Caractéristiques de l'installation :**

Les émissions atmosphériques liées à l'exploitation de la plate-forme logistique seront :

- ↗ les installations de combustion (chaudières) d'une puissance de 1,9 MW, fonctionnant au gaz naturel,
- ↗ les rejets diffus de gaz d'échappement (CO<sub>2</sub>) des véhicules légers et poids-lourds transitant par l'entrepôt qui seront négligeables.

**➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

L'impact des rejets atmosphériques du projet sera limité du fait que :

- ↗ les générateurs de la chaufferie fonctionneront au gaz naturel, combustible peu polluant,
- ↗ la puissance installée pour la chaufferie sera relativement faible (1,9 MW),
- ↗ les émissions induites par le trafic se trouveront réduites :
  - ✓ par le respect des normes en vigueur pour les poids lourds,
  - ✓ par l'obligation des véhicules en cours de chargement ou de déchargement d'avoir le moteur à l'arrêt.



## CLIMAT

### ➔ Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement

- ↳ Les activités liées au projet seront à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :
  - ↳ CO<sub>2</sub> : ce gaz proviendra de la combustion du gasoil des poids-lourds et véhicules légers,
  - ↳ NOx et CH<sub>4</sub> : issus des gaz de combustion de la chaufferie.

### ➔ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ↳ les camions de livraison et d'expédition ne seront pas propriété de l'exploitant,
- ↳ la puissance thermique maximale de la chaufferie sera de 1,9 MW, ce qui reste faible.

Au vu de ces éléments, l'impact sur le climat du projet pourra être considéré comme faible, voire négligeable.



## BRUIT

### ↳ Caractéristiques de l'installation :

- ↳ Le bruit ambiant est principalement conditionné par :
  - ✓ la circulation sur les axes routiers proches du site,
  - ✓ les travaux au sein de la zone d'activité Logisterra26,
  - ✓ le trafic et les activités de l'établissement,
  - ✓ le trafic ferroviaire à l'ouest du site.
- ↳ Les premiers habitants sont situés au sud-ouest du site, rue Léon Blum à Noeux-les-Mines.
- ↳ Le bruit généré par l'exploitation de l'entrepôt proviendra principalement de la circulation des poids-lourds sur le site,
- ↳ L'entrepôt fonctionnera en continu 24h/24,
- ↳ Une campagne de mesures acoustiques caractérisant l'état initial a été effectuée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale en limite d'exploitation et en zone à émergence réglementée. Afin d'estimer le bruit futur généré par l'entrepôt, une modélisation acoustique a également été réalisée.

### ↳ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ↳ Le site est implanté à proximité d'importantes voies de communication permettant d'éviter la traversée de zone d'habitations par les poids lourds,
- ↳ Le site ne disposera pas de sirène autre que l'alarme incendie à l'intérieur de l'entrepôt. Le site ne présentera pas de tonalité marquée.
- ↳ La vitesse de circulation à l'intérieur du site sera limitée à 20 km/h sur site et lorsque les camions seront en attente de chargement/déchargement, ils seront maintenus à l'arrêt.
- ↳ Les opérations de manutention seront réalisées par des chariots ou transpalettes électriques à l'intérieur de l'entrepôt uniquement. Leurs émissions sonores seront donc réduites par rapport à des engins thermiques,
- ↳ La modélisation acoustique réalisée montre que les valeurs de bruit en limite de propriété ainsi que les valeurs d'émergences prévisionnelles respectent les prescriptions fixées par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

## DECHETS

### ➤ Inventaire des déchets :

Les principaux déchets générés par le site seront :

- ↵ Emballages plastiques,
- ↵ Emballages cartons,
- ↵ Palettes de bois cassées ou non consignées,
- ↵ Déchets de bureaux et du réfectoire assimilés à des déchets municipaux en mélange,
- ↵ Déchets encombrants,
- ↵ Boues issues des séparateurs d'hydrocarbures.

Plusieurs zones de déchets seront prévues sur le site en fonction du nombre de locataires. Les zones de stockage seront situées au droit des zones de quais.

### ➤ Elimination :

- ↵ L'ensemble des déchets générés par l'exploitant sera pris en charge par des prestataires autorisés pour leur collecte, leur transport, leur tri, leur élimination ou valorisation.
- ↵ Des efforts seront fait pour la réduction à la source des déchets. Les filières de valorisation et de recyclage techniquement et économiquement possibles seront, dans tous les cas, privilégiées à celles d'enfouissement. Seuls les déchets ultimes, non recyclables, seront incinérés. Les déchets dangereux seront collectés séparément, de manière à éviter la contamination des déchets non dangereux.



## TRAFIC

### ↳ Caractéristiques de l'installation :

- ↳ Le projet sera implanté sur la zone d'activité Logisterra26 sur les communes de Nœux-les-Mines et de Labourse.
- ↳ L'exploitation de l'entrepôt engendrera un trafic routier journalier estimé à :
  - ✓ 400 poids-lourds,
  - ✓ 500 véhicules légers.
- ↳ Les infrastructures de transports routières localisées à proximité du site sont les suivantes :
  - ✓ l'autoroute A26, à l'extrémité est du site,
  - ✓ la rue Léon Blum, à 100 m au sud du site,
  - ✓ la route départementale RD937E1, à 250 m à l'ouest du site,
  - ✓ la route départementale RD65, à 1,3 km au nord-ouest du site,
  - ✓ la route départementale RD937 à 1,5 km à l'ouest du site,
  - ✓ la route départementale RD943, à 1,8 km à l'est du site.

### ↳ Mesures préventives et évaluation de l'impact :

- ↳ Au vu des données de comptage routier réalisé par la Banque de Données Routières du Pas-de-Calais, l'impact du projet sur le trafic de l'A26, la RD65, RD937 et la rue Léon Blum en entrée/sortie de site est le suivant :

Axe	Augmentation du trafic engendrée par le projet		
	Poids lourds	Véhicules légers	Total
A26	+9,2 %	+2,7 %	+3,9 %
RD65	Non concerné	+12 %	+9,3 %
RD937	Non concerné	+4 %	+4,6 %

Les flux générés par le projet semblent donc compatibles avec la charge actuelle du réseau routier. Les différents aménagements réalisés permettront d'apporter plus de fluidité au trafic.

A noter toutefois qu'un arrêt de bus est présent au niveau du rond-point qui dessert la zone d'activité. Cet arrêt de bus a un accès direct vers plusieurs voies piétonnes dans l'entrepôt qui amènent directement vers les bureaux. Un réseau de transport en commun sera donc présent à proximité du site.

Enfin, conformément à la réglementation applicable, 20 % des places de stationnement destinées aux véhicules automobiles et deux roues motorisés seront conçues de manière à pouvoir accueillir ultérieurement un point de recharge pour véhicule électrique ou hybride rechargeable, disposant d'un système de mesure permettant une facturation individuelle des consommations. Dans ce but,

des fourreaux, des chemins de câble ou des conduits seront installés à partir du tableau général basse tension de façon à pouvoir desservir 20 % des places destinées aux véhicules automobiles et deux roues motorisés, soit environ 80 places au total.



## EFFETS CUMULES

Au regard des projets soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, répertoriés sur le portail de la DREAL Hauts-de-France, 3 projets sont susceptibles d'entrer en interaction avec le site de la société LINKCITY.

Les différents projets recensés sont les suivants :

Projet	Localisation	Date de l'avis	Type de projet
Création d'une zone d'activités à dominance logistique	Nœux-les-Mines et Labourse	25/07/16	Travaux, constructions et aménagements réalisés en une ou plusieurs phases
Construction d'un centre commercial LIDL	Rue Léon Blum à Nœux-les-Mines	04/12/17	Logements / activités
Plateforme logistique	Bully-les-Mines	27/09/18	ICPE

Le tableau ci-dessous récapitule les impacts notables susceptibles de se cumuler à ceux du projet de la société LINKCITY.

Domaine d'impact	Zone d'activité Noeux-Labourse 2	LIDL à Nœux-les-Mines	Plateforme logistique à Bully-les-Mines
Milieu naturel	/	/	/
Eau	/	/	/
Air	/	/	/
Odeurs	/	/	/
Trafic	+	/	/
Déchets	/	/	/
Energie	/	/	/
Bruit	+	/	/
Santé	/	/	/

/ : pas d'impact environnemental, impact non significatif ou impact non susceptible de se cumuler avec ceux du futur site de la société LINKCITY.

Le projet de la société LINKCITY sera à l'origine d'une augmentation du trafic à proximité des zones d'activités Noeux-Labourse 1 et 2. Cependant, le site se situant à 1 km de l'échangeur de l'A26, les poids lourds emprunteront l'autoroute A26 et ne circuleront pas dans le centre-ville ou sur les routes départementales (RD937, RD65). Quant aux véhicules légers, les transports en commun et l'aire de covoiturage mis à disposition du personnel dans la zone d'activité de Noeux-Labourse n°1 permettront de réduire l'utilisation de ces derniers.

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces seront tamponnées et infiltrées sur le site.

# VOLET SANITAIRE DE L'ETUDE D'IMPACT

## ➔ Effets potentiels sur la santé

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations du site engendrera :

- ↵ des effluents aqueux,
- ↵ des rejets atmosphériques.

## ➔ Evaluation de l'impact sanitaire

### ↵ Eau :

Le site ne génèrera pas d'eaux usées industrielles.

Les eaux usées générées par le site seront :

- ↵ les eaux domestiques (sanitaires),
- ↵ les eaux pluviales de toitures qui rejoindront directement les bassins d'infiltration,
- ↵ les eaux pluviales de voiries et aires de livraison PL qui seront tamponnées dans des bassins étanches qui seront équipés en sortie d'un dégrilleur et d'un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales rejoindront ensuite les bassins d'infiltration,
- ↵ les eaux pluviales des parkings VL qui rejoindront soit un bassin d'infiltration après passage par un lit filtrant, soit une tranchée de drainage après passage par un filtre ADOPTA.

Les eaux générées par l'entrepôt ne seront pas susceptibles de comporter d'éléments toxiques ou nocifs et ne représenteront pas de risque pour la santé.

### ↵ Air :

Les rejets atmosphériques seront principalement issus des installations de combustion. Ces rejets seront négligeables du fait de la faible puissance installée (1,9 MW) et du combustible utilisé, à savoir le gaz naturel qui peut être considéré comme un combustible « propre ».

Les rejets atmosphériques seront également composés des gaz d'échappement générés par le trafic de véhicules (400 poids-lourds et 500 véhicules légers).

Au regard de ces éléments, l'impact du site sur la santé des populations riveraines dans le domaine de l'air pourra être considéré comme négligeable.

### ↵ Evaluation globale du risque sanitaire

En conclusion, l'impact sanitaire du projet pourra être considéré comme non significatif dans les domaines de l'eau et de l'air.



# ÉTUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation des installations du projet de LINKCITY. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

- ↵ le retour d'expérience sur des installations comparables à celles du projet révèle que le risque le plus élevé sur les entrepôts concerne l'incendie. Les conséquences sont principalement économiques (dommages matériels) et sociales (chômage technique).
- ↵ sur le site, les principaux risques identifiés concernent le stockage en grandes quantités de matières combustibles, comprenant notamment du bois, des cartons, du papier et du plastique.
- ↵ l'analyse préliminaire des risques a permis d'identifier les principaux risques liés à l'exploitation du site. Il apparaît que le site n'est pas susceptible d'engendrer des accidents majeurs pour les effets liés à l'incendie de cellules sur le site.
- ↵ des mesures techniques et organisationnelles seront effectives sur le site afin d'éviter que les événements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- ↵ les cellules de stockage seront séparées les unes des autres par des murs coupe-feu de degré 4h ou de degré 2 h entre les sous-cellules C6a et C6b,
- ↵ les liquides inflammables seront stockés dans une sous-cellule spécifique sur 5 m de hauteur,
- ↵ les aérosols seront situés dans une cage grillagée au sein de la sous-cellule C6a,
- ↵ chaque cellule de stockage sera équipée d'un système d'extinction automatique,
- ↵ la détection d'incendie sera assurée par le système d'extinction automatique,
- ↵ les cellules de stockage disposeront de Robinets d'Incendie Armés et d'extincteurs adaptés aux risques,
- ↵ un réseau de poteaux incendie sera installé sur le site, ainsi qu'une réserve toujours en eau permettant l'alimentation des moyens de secours,
- ↵ les bâtiments disposeront d'issues de secours conformément au code du travail,
- ↵ en cas de besoin, les eaux d'extinction d'incendie seront confinées dans les bassins étanches avec fermeture des vannes,
- ↵ le personnel sera formé à l'utilisation des extincteurs et pour certaines activités particulières (caristes...),
- ↵ des consignes de sécurité seront établies et affichées,
- ↵ les équipements et installations feront l'objet de contrôles périodiques.